



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat

**FORMATION SPÉCIALISÉE
DU CSA ACADÉMIQUE**

Lundi 24 mars 2025
14H00 – 17H00
Salle Samuel Paty

Étaient présents

Représentants de l'administration

- Monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général
- Monsieur David BERAHA, SGA-DRRH
- Madame Rachel HENRY, DRRH Adjointe
- Madame Paola DAOUD, secrétaire générale – DSDEN 93
- Monsieur Yohann PRUNIER, secrétaire général – DSDEN 94
- Monsieur Yoann REYNAUD, conseiller de prévention académique
- Monsieur Tomás ROLDÁN NAVAS, chargé de mission SST
- Madame Lois FEBRISSY, conseillère de prévention départementale – DSDEN 77
- Madame Angéline BUGÉ, conseillère de prévention départementale – DSDEN 77
- Monsieur Didier PIESSE, CT-EVS 2nd degré – DSDEN 77
- Monsieur Florent VILLALBA MOLERO, conseiller de prévention départemental – DSDEN 93
- Madame Majdouline MAHI, conseillère de prévention départementale – DSDEN 93
- Monsieur Sébastien VÉRY, conseiller de prévention départemental – DSDEN 94
- Monsieur Éric METZDORFF, conseiller technique EVS
- Madame Marie-Laure DERRIEN, assistante de service social – conseillère technique du recteur
- Madame Mélanie GASNOT, coordinatrice du pôle égalité diversité
- Madame Cécile TABARIN, directrice de cabinet adjointe – directrice de la communication

Représentants du personnel

Fédération Syndicale Unitaire

Membres titulaires :

- Madame Catherine ROUSTAN
- Monsieur Yann MAHIEUX
- Madame Marion FOURET
- Madame Agnès BRIELLES

Membres suppléants :

- Monsieur Jean-Noël TARDY
- Madame Cécile QUINSON

FNEC FP FO

Membres titulaires :

- Monsieur Romain MAHLER
- Monsieur Samir ALEM
- Madame Virginie PEROU

Membres suppléants :

- Madame Soulef BERGOUNIOUX
- Monsieur Guillaume DEBAS

UNSA-Education

Membre titulaire :

- Madame Perihan ZENGİN-SAHİN

Membre suppléant :

CGT Educ'action

Membre titulaire :

- Madame Emilie OLIVIER

Membre suppléant :

SUD Education

Membre titulaire :

- Monsieur Christian SAUTTREAU

Membre suppléant :

- Monsieur Olivier RIOUAL

Inspecteur en santé et sécurité au travail

- Monsieur Cédric TESTA

Rédacteur du PV

- Monsieur Émeric HUGUET



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Travaux de la formation spécialisée du CSA académique :

- approbation des PV des FS-A-DGI du 18/12/2023 et 01/03/2024
- réponse à l'avis de la FS-A du 2 décembre 2024
- présentation du rapport de visite du lycée Blaise Cendrars à Sevran (93)
- suivi de visite du collège Marie-Amélie Le Fur à Coubert (77)

Point 2 : Point sur les différents groupes de travail de la FS-A en cours

Point 3 : Présentation de la nouvelle campagne de communication relative au dispositif de recueil des signalements VDHA

Point 4 : Questions diverses

La FS-A se réunit le lundi 24 mars 2025 sous la présidence de **Monsieur Mehdi CHERFI**, secrétaire général d'académie.

Monsieur le président ouvre la séance à 14h05, constate que le quorum est réuni et rappelle l'ordre du jour.

Monsieur TARDY ; Mesdames BERGOUNIOUX, OLIVIER et ZENGIN-SAHIN ; Monsieur SAUTTREAU donnent lecture de déclarations liminaires jointes en annexe.

Monsieur le président rappelle que le rectorat s'adresse régulièrement aux collectivités territoriales sur les questions relatives à la présence d'amiante et précise que les réponses des CTR sont rapides.

Il précise, par ailleurs, que l'administration sera intransigeante face à toute forme de pression ou tentative d'intimidation visant les enseignants dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'éducation des élèves à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS). Les personnels concernés bénéficieront de la protection fonctionnelle, en particulier ceux du premier degré, davantage exposés à des relations conflictuelles avec les parents d'élèves. L'administration fera preuve de vigilance. Une campagne de sensibilisation sera engagée à destination de l'ensemble des personnels d'encadrement des premier et second degrés.

Il rappelle que le rectorat et les DSDEN mènent une politique active de renforcement des capacités de remplacement dans le cadre de la préparation de la rentrée. Il reconnaît que les difficultés de remplacement peuvent placer les équipes pédagogiques dans des situations complexes à gérer.

Enfin, il confirme que le rectorat n'a aucunement l'intention de remettre en question le principe de l'école inclusive. Il reconnaît que certaines situations délicates peuvent mettre en difficulté les équipes éducatives, notamment les enseignants et les AESH. Le GT réuni à la demande des organisations syndicales a pour objectif de réfléchir aux pratiques à mettre en place, en classe ou à l'échelle de l'établissement, afin de réduire l'impact de comportements déstabilisants pour la communauté éducative.

Madame FOURET donne lecture d'un avis sur l'EVARS :

« Dans le cas de conflit entre chefs d'établissement et personnels où les solutions locales seraient insuffisantes ou inadaptées, la FS-A préconise des procédures exceptionnelles concernant les rendez-vous de carrière et l'intervention directe du rectorat : en accordant des audiences avec les cadres des services RH et de l'inspection vie scolaire, en élaborant directement les protocoles, en sollicitant les formations spécialisées pour enquête. Ceci permettrait une prise en compte objective de la souffrance des personnels et la mise en œuvre de solutions rapides pour dépasser les blocages. »

Monsieur le président soumet cet avis au vote des représentants du personnel :

POUR : 4 FSU ; 3 FO ; 1 UNSA ; 1 CGT ; 1 SUD / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur TARDY rappelle que les redéploiements ont un impact significatif sur les conditions de travail et doivent, à ce titre, être également analysés sous l'angle des RPS. Il estime que tout projet de redéploiement devrait être précédé d'une étude d'impact et systématiquement soumis à un examen en formation spécialisée.

Monsieur le président répond que les mesures de cartes scolaires mises en œuvre chaque année par le rectorat relèvent du fonctionnement habituel des services de l'éducation nationale. Il rappelle que seuls les redéploiements entraînant une réorganisation profonde des conditions de travail des agents sont soumis à un examen en commission.

Monsieur TARDY donne lecture de deux vœux :

« Le projet de redéploiement des AS imposé en Seine-et-Marne est absolument inacceptable en l'état aux vues de la surcharge de travail occasionnée et la perte de sens des missions qu'il induit. Le rectorat doit prendre la mesure de la crise traversée et envisager la création de postes d'AS en faveur des élèves les plus vulnérables. Il en est de même pour les infirmières scolaires en Seine-Saint-Denis. »

« La FS-A demande un moratoire sur le projet de redéploiement des agences comptables tant que les RPS et le surcroît de travail n'ont pas été évalués et leur étude présentée devant la FS-A. »

Monsieur le président les soumet au vote.

Le 1^{er} vœu soumis par Monsieur TARDY obtient les votes suivants :

POUR : 4 FSU ; 1 UNSA ; 1 CGT ; 1 SUD / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 3 FO

Le 2nd vœu soumis par Monsieur TARDY obtient les votes suivants :

POUR : 4 FSU ; 1 UNSA ; 1 CGT ; 1 SUD / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 3 FO

Point 1 : Travaux de la formation spécialisée du CSA académique

- 1) Approbation des PV des FS-A (DGI) du 18/12/23, du 31/01/24 et du 01/03/2024

Monsieur le président soumet ces trois procès-verbaux à approbation, en un seul vote :

POUR : 4 FSU ; 1 UNSA ; 1 CGT ; 1 SUD / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 3 FO

Ils sont approuvés à la majorité, recueillant sept votes favorables et trois abstentions.

- 2) Réponse à l'avis de la FS-A du 2 décembre 2024

Madame HENRY rappelle que cette réponse a été communiquée aux organisations syndicales en amont de l'instance.

Monsieur TARDY demande des précisions sur l'état d'avancement de la dématérialisation des DUERP.

Madame HENRY répond que cette dématérialisation devrait être effective à la rentrée 2025.

Monsieur REYNAUD précise qu'une phase de test est en cours et que des échanges se poursuivent avec la DSI et les académies de Paris et Versailles.

- 3) Présentation du rapport de visite du lycée Blaise Cendrars à Sevran

Monsieur REYNAUD rappelle que la visite de l'établissement a eu lieu le 10 février dernier. Il indique que l'établissement construit dans les années 90 présente aujourd'hui des problèmes d'étanchéité et d'usure. Une préconisation d'urgence a été formulée concernant les équipements de laboratoire fournis par la région.

À la suite d'un échange avec la collectivité de rattachement, il est acté que les armoires de laboratoires, attribuées à l'établissement en 2024, devraient être prochainement livrées. Il est également signalé que la qualité de l'air intérieur doit faire l'objet d'une surveillance particulière.

Depuis l'arrivée d'une nouvelle secrétaire générale, en mars 2023, un important travail a été engagé sur les contrats de maintenance et les registres obligatoires. Ce travail s'est poursuivi dans le cadre de la création du PPNF.

Monsieur REYNAUD indique que les entretiens individuels ont donné lieu à de nombreuses préconisations en lien avec le manque de moyens.

Il souligne l'efficacité des bâtiments modulaires, tant en termes de qualité de l'air que de chauffage et d'agencement des espaces.

Madame ROUSTAN rappelle que l'établissement assure de nombreuses formations en chimie. Elle insiste sur la nécessité de faire preuve de vigilance, en raison de l'éparpillement des produits chimiques dans de nombreuses salles, de l'absence de système d'extraction dans les armoires ou de filtres non remplacés, ainsi que de l'éloignement excessif entre la réserve de produits chimiques et les laboratoires, ce qui accroît les risques lors du déplacement des produits dangereux. Elle souligne qu'il est urgent que la région intervienne pour améliorer l'aération des salles, notamment par la création d'ouvertures dans les murs. Elle signale également que les agents de laboratoire se plaignent de céphalées car certaines salles sont dépourvues de fenêtres (l'évacuation de l'air se fait alors uniquement par un vasistas situé au plafond). Elle ajoute que les ascenseurs sont vétustes.

Monsieur VILLALBA MOLERO indique être en lien avec Madame la proviseure et qu'il y a un suivi en cours.

Monsieur TARDY relève l'absence d'équipements conformes ainsi que de graves dysfonctionnements au niveau de la ventilation. Il précise que certains bureaux utilisés par les agents ne sont pas adaptés à cet usage. Il estime qu'une rénovation globale du bâtiment serait souhaitable. Il indique que les résultats de la dernière campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur n'ont pas été transmis aux représentants du personnel.

Monsieur TARDY explique que les mauvaises conditions de travail ont généré des tensions au sein des équipes. Il rappelle qu'une vidéo, postée il y a deux ans sur TikTok par des élèves, avait connu une très large diffusion. Il souhaite que le traitement de cette question soit intégré au DUERP, même si des améliorations ont depuis été constatées dans l'établissement.

Monsieur TARDY donne lecture des préconisations consécutives à la visite des locaux :

« La formation spécialisée du CSA académique demande que toutes les armoires ventilées soient équipées sans délai d'une évacuation extérieure avec perçage des murs, avec des filtres changés conformément à la réglementation. La situation demande une réponse urgente avec des travaux réalisés dans les délais les plus brefs. »

« La FS-A demande que les portes coupe-feu soient remises en état de fonctionnement sans délai. Les extincteurs doivent être remplacés dans les couloirs, de préférence en face des portes d'entrée des salles de cours. »

« La FS-A constate des problèmes omniprésents de ventilation dans l'ensemble du bâtiment. A proximité des laboratoires et salles de sciences, des émanations de produits chimiques sont perceptibles et des personnels se plaignent régulièrement de maux de tête. Elle demande la réalisation de mesures réglementaires de la qualité de l'air intérieur (QAI) dans ces salles et la communication des résultats. Elle demande dès à présent que l'ensemble des ouvrants soit contrôlé et remis en état de fonctionnement. Elle demande également que l'aération soit renforcée dans l'aile des sciences au premier étage, y compris par des travaux sur la structure du bâtiment. Elle constate plus particulièrement l'absence de ventilation et de lumière naturelle dans deux bureaux de CPE, ainsi que dans celui des personnels administratifs.

Elle préconise le déménagement de ces personnels dans des espaces adaptés avant une restructuration globale. Enfin, afin de se prémunir contre les risques thermiques, la FS-A demande que le système de chauffage soit contrôlé et rationalisé ; les ouvrants doivent être équipés de volets extérieurs et de rideaux intérieurs. »

« La FS-A constate de nombreuses infiltrations d'eau ayant notamment entraîné la dégradation du faux-plafond du hall et la chute de plusieurs dalles, ainsi que de la laine de verre. Elle préconise un diagnostic de l'étanchéité de l'ensemble de la toiture et la réalisation de travaux d'ampleur afin de remédier aux problèmes. »

« La FS-A constate de nombreuses défaillances de l'éclairage intérieur de l'établissement. Elle demande le remplacement de l'ensemble des tubes néon par un éclairage LED adapté et dans les couloirs le remplacement du système d'interrupteurs par un système d'éclairage par détection de présence. »

« La FS-A constate la pénibilité du travail des équipes ATTE. Afin de faciliter le travail de ces personnels, elle recommande qu'ils soient entendus par la collectivité territoriale, et éventuellement reçus par la médecine du travail. La FS-A, constatant le peu de matériel mis à leur disposition, demande qu'ils soient dotés d'auto-laveuses en nombre suffisant, dont une auto-portée. »

Monsieur le président soumet au vote les préconisations consécutives à la visite des locaux :

POUR : 4 FSU ; 3 FO ; 1 UNSA ; 1 CGT ; 1 SUD / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Elles sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur TARDY donne lecture des préconisations consécutives aux entretiens :

« La formation spécialisée du CSA académique constate l'insuffisance du nombre des assistants d'éducation au vu de la configuration des locaux (nombre de bâtiments, superficie, etc). Elle préconise une augmentation significative du nombre des AED (au moins 3 ETP supplémentaires). Elle encourage les équipes de vie scolaire à mener un diagnostic sur leurs besoins en lien avec les équipes EMS du rectorat. Compte tenu des contraintes bâtimentaires et de la non-conformité des bureaux des CPE, il apparaît indispensable d'ouvrir une réflexion sur une autre organisation du travail de la Vie Scolaire. »

« La FS-A préconise la mise en place d'un travail collectif impliquant tous les personnels de l'établissement afin de compléter le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels. Elle recommande des temps de banalisation dans l'année scolaire pour mener à bien ce travail. Le DUERP doit prendre en compte l'ensemble des risques, dans tous les locaux de l'établissement, mais aussi les risques psychosociaux (RPS) afin de prévenir le retour de toute tension au sein des équipes. »

« La FS-A préconise de renforcer les moyens mis à la disposition de l'établissement par une DHG permettant de réduire les effectifs par classe et d'assurer les dédoublements nécessaires, notamment afin de respecter le nombre maximal d'élèves dans les laboratoires, limité par des contraintes de sécurité (espace disponible et nombre de paillasses). »

« La FS-A constate l'absence de compensation des personnels à temps partiel et à mi-temps thérapeutique. Elle demande que la compensation soit effective pour tous les personnels, en particulier pour les secrétariats de direction et de gestion, qui doivent être renforcés à la hauteur des tâches qu'implique la gestion d'un établissement de 1150 élèves. »

Monsieur le président soumet au vote les quatre préconisations formulées à l'issue des entretiens individuels :

POUR : 4 FSU ; 3 FO ; 1 UNSA ; 1 CGT ; 1 SUD / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Elles sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur MAHLER estime que le DUERP relève de la responsabilité de l'employeur et informe que, finalement, son syndicat ne vote pas pour la seconde préconisation. Il indique que **FO** s'abstient.

Ainsi, les première, troisième et quatrième préconisations sont adoptées à l'unanimité, et la seconde obtient sept votes favorables (**4 FSU ; 1 UNSA ; 1 CGT ; 1 SUD**) et trois abstentions (**3 FO**).

4) Suivi de visite du collège Marie Amélie Le Fur à Coubert

Monsieur REYNAUD rappelle que la visite de l'établissement s'est déroulée en octobre 2023, dans le cadre des visites portant sur les établissements récemment construits. Le conseil départemental, présent lors de la visite, a répondu par écrit à l'ensemble des remarques et préconisations formulées par la délégation. La question des postes a fait l'objet d'échanges approfondis avec le chef d'établissement.

Monsieur REYNAUD rappelle l'importance de formaliser les demandes des agents et de renseigner le RSST afin de permettre une meilleure connaissance de certaines situations par l'administration. Il précise que certaines réponses apportées par le conseil départemental mérite une clarification qui sera apportée lors d'une prochaine réunion.

Madame ROUSTAN attire l'attention sur la lenteur de fermeture de la grille du parking situé à l'arrière de l'établissement. Elle explique que cela facilite l'intrusion de personnes extérieures et précise que, selon le conseil départemental, l'installation d'un digicode ou d'un interphone ne serait pas conforme à la réglementation.

Elle fait part de son étonnement concernant la question des RH. Elle rappelle la charge de travail particulièrement lourde pesant sur les agents lors de l'ouverture d'un nouvel établissement et signale un déficit d'effectifs : elle indique l'absence de principal adjoint et d'assistante sociale, et la présence d'une seule secrétaire de direction.

Elle ajoute que l'établissement ne dispose pas des budgets nécessaires à l'achat de certains matériels notamment des livres scolaires et pour alimenter le CDI et acheter du matériel pour les laboratoires.

Monsieur le président répond qu'un poste administratif vient d'être attribué à l'établissement et que les facteurs de fragilité sont en cours de traitement.

Madame FOURET rappelle qu'à ce stade la FS-A a déjà visité une école, un collège et un lycée venant d'être inaugurés, et tous les trois avaient des sérieuses problématiques bâtementaires. Elle estime qu'il devrait y avoir une meilleure réflexion et prévision de la part des collectivités territoriales avant tous travaux.

Point 2 : Point sur les différents groupes de travail de la FS – A en cours

1) Chantiers en site occupé

Monsieur REYNAUD rappelle que cette thématique a fait l'objet de d'un groupe de travail qui s'est réuni par sept fois depuis 2023. Deux guides, actuellement en cours de rédaction, ont été envoyés aux représentants du personnel. L'un est destiné aux écoles, l'autre aux EPLE, comme souhaité par les représentants du personnel. Trois séances du GT ont été consacrées aux retours d'expérience des directeurs d'école, principaux et proviseurs des trois départements. Ces guides précisent les démarches à suivre avant, pendant et après les travaux. Ils rappellent la réglementation en vigueur, les échanges à mener avec les collectivités de rattachement à chaque étape des travaux, les responsabilités incombant à chaque intervenant, ainsi que les documents devant être mis à disposition de l'établissement et des instances consultatives.

Monsieur REYNAUD indique également que le SST étudie actuellement les demandes de clarification du rôle des directeurs d'école et des IEN ainsi que l'ajout d'un paragraphe spécifique sur la gestion de l'amiante.

Madame HENRY indique que, depuis le mois de janvier, ces guides sont consultables et modifiables en ligne par les membres du GT.

Monsieur MAHLER rappelle que son syndicat n'a participé à aucune des sept séances du groupe de travail ni à l'élaboration des guides, leur position syndicale, notamment sur le premier degré, étant connue de tous.

Monsieur SAUTTREAU ajoute qu'il en va de même pour son syndicat, et fait remarquer que l'académie de Nancy Metz a déjà un guide à ce sujet et que l'académie de Créteil aurait pu simplement s'approprier.

Monsieur TARDY souhaite que les demandes de modifications et de mise en forme soient examinées lors d'un groupe de travail.

Madame HENRY indique qu'un dernier GT sera réuni mais souhaite que les modifications soient effectuées sur le document partagé en amont de celui-ci.

Monsieur TARDY donne lecture d'un avis :

« Les personnels doivent pouvoir bénéficier d'un soutien explicite de la hiérarchie en cas de problème, obtenir la protection fonctionnelle et être informés des procédures de signalement mises en place en cas de pression voire de harcèlement de la part des groupes extrémistes. La FS-A demande à ce que soit communiqué à tous les personnels concernés une note les informant du soutien du rectorat, des procédures et des moyens de protections mis en place pour accompagner le déroulement de ce programme. »

Monsieur le président soumet cet avis au vote :

POUR : 4 FSU ; 1 UNSA ; 1 CGT ; 1 SUD / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 3 FO

Monsieur TARDY donne lecture d'un autre avis :

« Concernant les guides relatifs aux travaux dans les écoles : les directions d'école ne sont pas les chefs de service, mais rendent opérationnels les éléments de ce guide puisqu'elles sont sur place, connaissent les locaux et ont en charge les différents plans de mise en sûreté. Afin de pouvoir leur garantir les possibilités de mise en œuvre des procédures contenues dans ce guide, une attention particulière doit leur être accordée quant à leurs modalités d'exercice pendant toute la durée des travaux, leur préparation et leur réception, notamment en accordant un temps de décharge compatible. »

Monsieur le président soumet cet avis au vote :

POUR : 4 FSU ; 1 UNSA ; 1 CGT ; 1 SUD / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 3 FO

2) Signalements des DGI

Monsieur REYNAUD rappelle que cette question a fait l'objet d'un groupe de travail qui s'est réuni 4 fois depuis la rentrée 2024, le quatrième GT ayant été consacré à l'amiante. La synthèse des débats des trois premiers GT a été transmise aux représentants du personnel. Le compte rendu du dernier GT sera bientôt disponible. La circulaire DGI de 2023 sera réactualisée à l'issue du dernier GT à venir.

Monsieur le président précise que les demandes de modification portant sur la synthèse incluant le 4^{ème} GT devront être formulées par écrit et pourront être examinées lors du dernier GT prévu. Il lui semble essentiel que nous connaissions et actions nos désaccords. Des informations et précisions complémentaires seront également communiquées à l'occasion de webinaires.

Monsieur Tardy insiste sur le fait que le DGI est encadré par des articles de loi et il est hors de question qu'une circulaire académique limite les champs d'action de ces textes. A cet égard, le guide juridique de 82 est très clair. Il revient sur la remarque de M. Cherfi sur le fait que par "principe" les RPS ne peuvent pas être considérées comme des DGI.

Monsieur TARDY donne lecture d'un avis :

« La FS-A constate un besoin urgent des IEN en formation à la santé et sécurité au travail, incluant les RPS. Cette formation doit permettre de répondre de manière adaptée à la souffrance des personnels. »

Monsieur le président soumet cet avis au vote :

POUR : **4 FSU ; 3 FO ; 1 UNSA ; 1 CGT ; 1 SUD** / CONTRE : **0** / ABSTENTION : **0**

Il est adopté à l'unanimité.

3) Bilan d'étape du PAP académique 2024

Monsieur REYNAUD rappelle que le PAP académique a été prolongé pour l'année scolaire 2024-2025 à la demande du ministère, et que le PAP 2025-2026 sera élaboré après la publication des orientations stratégiques ministérielles. L'académie a fixé deux priorités : structurer et animer le réseau des conseillers de prévention, et veiller à la présence, à la compréhension, et au bon usage des registres et documents obligatoires dans les établissements.

Il rappelle également que six conseillers de prévention départementaux et un chargé de mission SST, recrutés en 2024, ont suivi une formation entre juin et octobre de la même année. Le recrutement du dernier conseiller prévu, appelé à exercer ses fonctions à la DSDEN 94, est en cours.

Enfin, il précise que la prochaine étape sera de faire évoluer le réseau des assistants de prévention et que les questions soulevées par l'engagement d'un processus de dématérialisation des registres sont actuellement à l'étude.

Monsieur TARDY demande si des modifications d'ETP ont été effectuées en médecine de prévention, notamment concernant le poste du docteur GUERGUERIAN.

Madame HENRY répond qu'il n'y a pas de modification d'ETP : cinq médecins exercent actuellement dans l'académie, et un sixième prendra ses fonctions le 1^{er} avril. Elle rappelle que l'ETP du docteur HACHANI, MCTR compte pour partie pour la médecine scolaire et pour partie pour la médecine de prévention. Trois médecins exercent à plein temps, deux médecins à 80 % et un médecin à 60% soit 5,2 ETP à partir du 1 avril 2025 .

Monsieur TARDY souhaite que le memento SST, utilisé par les chefs d'établissement à la rentrée scolaire, soit transmis avant les vacances d'été.

Il demande des précisions sur les indicateurs du PAP, s'ils ont tous été complétés.

Monsieur REYNAUD répond que notamment sur la présence des registres, l'enquête est en cours auprès des EPLE. Il s'agit d'un bilan d'étape et le bilan sera défini en fin d'année scolaire 2024-2025.

4) Impacts de la scolarisation des élèves en situation de handicap

Monsieur BERAHA informe qu'une séance s'est tenue le 23 janvier 2025 en présence de Pascale Schwager, CT ASH et des équipes des DSDEN et du rectorat. Il précise que le prochain GT se tiendra le 19 mai 2025.

Madame FOURET demande que l'intitulé actuel du GT soit modifié et puisse inclure les termes « inclusion scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers » car il ne se limite pas aux cas de handicap..

5) Mise en œuvre des enquêtes

Monsieur le président confirme qu'un groupe de travail chargé de clarifier les modalités de recours aux différents types d'enquête (enquêtes administratives, enquêtes liées aux accidents de services, systématisation des enquêtes dans certaines situations, information des membres de l'instance, ...) sera réuni.

Madame ROUSTAN indique que Madame THIRARD, ancienne secrétaire générale de l'académie, lui transmettait des informations relatives aux suicides et précise que depuis le suicide de Christine Renon, il semblerait qu'il n'y ait plus de suicide dans l'académie de Creteil ; ce qui est malheureusement peu probable. Elle souhaiterait que les représentants du personnel des FS puissent obtenir des informations, comme recommandé dans le guide d'alerte suicidaire. Elle précise qu'il est important de se mettre d'accord sur un protocole pour ces enquêtes accident de service.

Point 3 : Présentation de la nouvelle campagne de communication relative au dispositif de recueil des signalements VDHA

Ce point est présenté en présence de **Madame Cécile TABARIN**, directrice adjointe de cabinet, directrice de la communication.

Monsieur BERAHA rappelle que les équipes sont parfaitement opérationnelles et informe que certaines alertes ont conduit à des procédures administratives. Le dispositif connaît une montée en puissance.

Madame FOURET remercie Madame GASNOT pour son travail au sein du pôle égalité-diversité. Elle regrette cependant que le préventomètre n'ait pas été diffusé numériquement et en papier à l'ensemble des personnels de l'académie pour la journée du 8 mars.

Madame TABARIN rappelle que le dispositif VDHA a succédé à la cellule VSS.

Elle informe que les trois modèles d'affiches retenus par le rectorat mettent l'accent sur trois thématiques : la parole, l'écoute et la cellule d'écoute elle-même. Deux affiches seront distribuées dans toutes les structures : celle représentant la cellule VDHA ainsi qu'une seconde, choisie de manière aléatoire, portant soit sur la parole, soit sur l'écoute. Le dégradé couleur de chaque affiche ira du bleu vers le rouge.

Le préventomètre (ou violentomètre, selon l'appellation utilisée par les organisations syndicales) a été conçu selon les mêmes codes graphiques. Il a pour objectif, d'une part, de permettre l'identification claire d'une situation potentiellement violente, discriminatoire, constitutive de harcèlement ou d'agression ; et d'autre part, d'informer sur les sanctions encourues par l'auteur des faits.

Deux versions du préventomètre seront proposées : une version détaillée, reconnue pour sa précision et son exhaustivité, sera mise en ligne sur le site académique et jointe aux envois d'affiches ; une version allégée, pour en faciliter la lecture, fera l'objet d'une distribution physique.

La campagne de communication consistera en la distribution de deux affiches et d'un préventomètre à l'ensemble des écoles, établissements et structures administratives de l'académie, soit aux environ 85 000 agents. Une partie de la distribution ciblera des agents pivots, clés de voûte du système, tels que les inspecteurs vie scolaires, IEN, conseillers pédagogiques ainsi que les référents. Un stock d'affiches et de préventomètres leur sera confié afin qu'ils puissent les remettre lors de leurs visites. Il en sera de même pour les circonscriptions, DSDEN et chefs d'établissement.

Cette opération sera complétée par : une publication au bulletin académique ; un envoi accompagné d'un courrier adressé à l'ensemble des personnels ; une campagne de sensibilisation et, si possible, une reprise dans les médias. Enfin, un exemplaire du préventomètre sera intégré au kit de rentrée destiné aux nouveaux personnels.

Madame ZENGIN-SAHIN souligne les difficultés rencontrées pour effectuer des recherches par mots-clés sur le site du rectorat ainsi que pour accéder aux coordonnées des services.

Madame TABARIN répond que ses services ne peuvent pas modifier facilement le site de l'académie étant donné qu'il est adossé au site national, mais elle indique qu'elle est intéressée par une liste de mots-clés jugés utiles et invite les représentants du personnel à lui transmettre par mail ces informations ainsi que toute recommandation diverse en ce sens. Des mots-clés plus intuitifs et pertinents pourraient être insérés afin de faciliter l'accès des agents aux coordonnées de la cellule VDHA.

Madame FOURET pense que de facto après cette campagne d'information la cellule d'écoute risque d'être débordée et craint que la facilité de saisine de cette cellule ne paralyse le travail des agents dont la charge de travail est déjà très élevée.

Monsieur le président répond que le renforcement des effectifs n'est pas l'ordre du jour et qu'il y a actuellement 4 personnes.

Point 4 : Questions diverses

1) Résultats des mesures de la qualité de l'air intérieur effectuées du 3 au 7 mars au lycée Romain Roland d'Ivry

Monsieur BERAHA indique ne pas avoir encore reçu ces résultats. Il précise par ailleurs que les mesures de radioactivité n'ont pas été effectuées, le conseil régional d'Île-de-France n'étant pas soumis à une obligation réglementaire en la matière.

Monsieur le président ajoute que le rectorat est dans l'attente des résultats des mesures complémentaires qu'il a demandées et que l'étude épidémiologique de l'ARS est en cours. Le rectorat transmet à ces organismes toutes les informations nécessaires à l'identification des personnels concernés

Madame BERGOUNIOUX suggère de solliciter l'expertise des ingénieurs de la CRAMIF.

Monsieur TARDY rappelle l'engagement pris par l'administration, lors de la FS extraordinaire du 18 décembre 2023, visant à la réalisation d'un certain nombre de mesures et de contrôles réglementaires.

Il précise que les demandes d'expertises, votées conformément aux dispositions de l'article 66 du décret de 2020, et rejetées par la collectivité de rattachement, sont alors à prendre en charge par l'administration. Il souhaite que tout refus opposé par l'administration à de telles demandes soit systématiquement motivé par écrit. Il demande également que l'administration relance le conseil régional au sujet de la mesure de la pollution des sols et du niveau de radioactivité dans les laboratoires de physique/chimie.

Monsieur le président répond que cet avis fera l'objet d'une réponse écrite.

2) Déménagement du rectorat

Monsieur BERAHA rappelle que cette question relève de la compétence de la FS-SA.

Madame ROUSTAN précise que le but de la question était de savoir où seront accueillis les représentants du personnel et comment le lien entre les agents des EPLE et les agents du rectorat seront assurés.

Monsieur le président répond que des annonces seront faites en ce sens.

Madame ROUSTAN souhaite que lors de la dernière FS-A de cette année scolaire il y ait une transmission d'informations sur le travail de la FS-SA.

3) Absence de motivation écrite du refus d'exécution des préconisations médicales par certains chefs d'établissement

Madame HENRY informe que, pendant l'année scolaire 2024-2025, 59 agents ont sollicité des demandes d'aménagement. 36 d'entre eux bénéficiaient d'une RQTH.

Elle ajoute que les situations examinées ont donné lieu à 196 préconisations et précise que le nombre de préconisations par agent est variable. La moyenne est de trois préconisations par agent et mais certaines situations ont amené les médecins de prévention à transmettre sept préconisations cumulatives à l'administration.

Madame HENRY indique qu'à date :

- 112 préconisations ont été mises en œuvre ;
- 75 ont été refusées, dont 26 partiellement ;
- 9 situations sont encore en attente de réponse.

Elle précise que la liste des situations individuelles anonymisée sera communiquée aux représentants du personnel lorsqu'elle sera stabilisée.

Monsieur le président précise que, lorsque le refus d'appliquer les préconisations médicales résulte d'une mauvaise volonté manifeste ou d'un abus d'autorité de la part de la direction, l'administration engage un dialogue avec le chef d'établissement et, le cas échéant, intervient directement afin de rétablir la situation.

Monsieur TARDY demande des précisions sur le rôle de la référente handicap, Madame POITOUT, dans le traitement des demandes d'aménagement formulées par des agents bénéficiant d'une RQTH.

Madame HENRY répond que la question des aménagements organisationnels relève du SARH. Cette compétence ne relève pas du pôle égalité-diversité. Elle rappelle que la référente handicap est en charge des aménagements matériels.

Madame FOURET souhaite que la question de la RQTH, ainsi que les procédures à suivre en la matière, fassent l'objet d'une circulaire dédiée.

Monsieur BERAHA reconnaît la nécessité de clarifier les attributions et responsabilités respectives du SARH, chargé du traitement des situations individuelles, et celles de la référente handicap, sous la coordination de Madame GASNOT dans le pôle égalité-diversité. Il confirme qu'un plan national vient d'être publié et que les académies sont désormais chargées de sa déclinaison.

Madame GASNOT précise que son pôle travaille sur un flyer explicatif et que, dans les six mois à venir, il y aura des changements organisationnels.

4) Souffrance des assistantes sociales engendrée par leur redéploiement dans le 77

Monsieur BERAHA répond que cette question a déjà été abordée lors de la formation spécialisée du CSA départemental du 11 mars 2025.

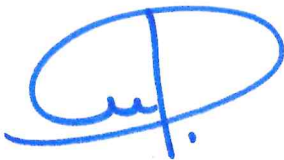
Monsieur le président indique que cette question sera examinée, si nécessaire, lors du prochain CSA académique.

5) Refus de prise en compte des RPS de professeurs faisant l'objet d'un déplacement forcé dans le cadre du transfert des classes de BTS du lycée Coubertin au lycée Voltaire de Meaux

Monsieur BERAHA rappelle que les situations individuelles ne peuvent être examinées dans le cadre de cette instance.

La séance est levée à 17h55.

Le président



Mehdi CHERFI

La secrétaire de la FS-A



Catherine ROUSTAN



Déclaration FSU à la formation spécialisée SST CT académique de Créteil du lundi 24 mars 2025

Monsieur le Secrétaire général, M. le DRH, Mesdames et messieurs membres de la FSA,

Notre instance se tient alors que le droit à travailler en bonne santé est toujours aussi menacé par le gouvernement. En effet, si les trois jours de carence des fonctionnaires ont été supprimés pour revenir à un seul jour, représentant déjà une pression à venir travailler malade, la baisse de l'indemnisation des personnels malades qui ne toucheront plus que 90% de leur traitement représente un danger considérable de fragilisation économique et une invitation à venir propager des maladies sur le lieu de travail.

Cette mesure considérée également comme une réponse à "l'absentéisme" proclamé des personnels est insultante et démontre une méconnaissance complète des risques professionnels et de la pénibilité de nos professions.

Ces risques, notre instance les constate séances après séances, déclarations après déclarations.

Ce sont les risques causés par un bâti scolaire vieillissant : risques thermiques, accentués par le dérèglement climatique, risques de contaminations dans des locaux mal aérés mais aussi d'empoisonnement avec la présence d'amiante, qui se dégrade progressivement, dans plus de 75% de nos locaux.

La reconnaissance de la présence d'amiante dégradée comme danger grave et imminent ne doit souffrir d'aucune contestation de la part de l'employeur qui, garant de la sécurité de ses personnels, ne peut rester passif face aux insuffisances des collectivités territoriales propriétaires des locaux.

Les risques, ce sont également les RPS, autre cause de souffrances considérables dans l'académie. Encore une fois, les exemples de conflits dégénérant en situations pathogènes impliquant des chefs d'établissement face aux personnels, se multiplient. Pire, ces situations durent parfois depuis des années, à l'image du collège Lucie Aubrac de Montévrain, deux ans de crises à répétition, d'accidents de service (plus d'une dizaine ! dont certains particulièrement graves), des plaintes, des ITT ...

Tout cela pour aboutir à une réunion surréaliste de l'Inspectrice d'Académie de Seine et Marne, niant une réalité pourtant confirmée par la cellule d'écoute et les services RH. Le Rectorat doit s'impliquer directement lorsque les solutions ne peuvent être trouvées à l'échelon local ou départemental : en accordant des audiences avec les cadres des services RH et de l'inspection vie scolaire, en élaborant directement les protocoles, en sollicitant les Formations Spécialisées pour enquête. Ceci permettrait une prise en compte objective de la souffrance des personnels et la mise en oeuvre de solutions rapides pour dépasser les blocages.

Dans les écoles, les questions de la santé, de la sécurité et des conditions de travail sont particulièrement vives : nous traversons une période très sombre. Le service public d'éducation n'est plus assuré dans de trop nombreux territoires et cela a des incidences sur les situations de souffrance au travail, qui sont en constante augmentation du fait des manques liés à l'école inclusive, mais aussi de la pénurie de remplaçants qui fait que l'on doit gérer chaque jour 4, 5, 6, jusqu'à 10 élèves au fond de la classe qui font dérailler une séance minutieusement préparée. La crise du recrutement met à mal les collectifs de travail. La gestion RH des remplacements et les affectations de contractuels semblent parfois pour le moins erratiques ! Des décisions incompréhensibles sont prises sans avertir en amont les collègues qui apprennent leur changement d'affectation en se rendant sur leur lieu de travail. Ce manque de considération est vécu à juste titre comme une injustice et met des collègues dans des situations de

souffrance inacceptables. La décision, dans le 94, de cesser les missions des BD REP + et FC en cours d'année, au mépris des engagements pris par ces collègues pour effectuer des études notamment, ou simplement dans leur organisation personnelle et/ou familiale, témoigne à la fois des profondes difficultés RH du département mais aussi d'un manque de considération pour ces missions essentielles de formation des personnels. Nous vous l'avons déjà dit en audience syndicale et nous le réaffirmons ici : les droits des personnels et une gestion respectueuse de chacun ne sont pas en opposition avec le fonctionnement du service. Bien au contraire : ils en sont la condition nécessaire !

Les relations avec les parents d'élèves sont aussi préoccupantes dans beaucoup d'écoles. Ce phénomène est multifactoriel, mais la dégradation du service rendu aux usagers n'y est pas pour rien, et ce sont les enseignant.es qui bien souvent constituent le réceptacle de la colère des familles. Plus que jamais, il importe que les IEN adoptent un positionnement fort dans leur rôle de protection des personnels. Certain.es l'ont compris, d'autres ont sans doute besoin de formation à ce sujet.

Les AESH paient aussi le prix fort dans cette situation. Peu considérées, elles subissent trop souvent dans leur chair les manquements de l'école inclusive. Trop de collègues nous expliquent tristement qu'elles ont le sentiment de jouer le rôle de "punching-ball" dans certaines situations, réduites à essayer de soulager l'enseignant.e et la classe lors des situations de crise, à tenter de garantir la sécurité de l'élève auprès duquel elles interviennent. Afin qu'elles puissent véritablement exercer leurs missions, y compris du point de vue de l'aide pédagogique, elles ont besoin d'une vraie formation !

La pression sur les personnels enseignants de la mise en place des programmes EVARS est une nouvelle source de RPS, sinon une menace réelle pour leur sécurité. Des collectifs extrémistes opposés à l'EVARS lancent des campagnes de mobilisation pouvant entraîner des pressions sur les équipes pédagogiques : distributions de tracts devant les établissements, appels à des journées d'action comme celle du 10 avril du collectif "parents en colère". Les personnels doivent pouvoir bénéficier d'un soutien explicite de la hiérarchie en cas de problème, obtenir la protection fonctionnelle et être informés des procédures de signalement mises en place en cas de pression voire de harcèlement de la part de ces groupes extrémistes.

La FSA demande à ce que soit communiquée à tous les personnels concernés une note les informant du soutien du rectorat, des procédures et des moyens de protection mis en place pour accompagner le déroulement de ce programme.

A propos de l'inclusion et de l'accueil des élèves à besoin particulier, nous avons rappelé lors du GT du 23 janvier que partout les équipes voient leurs conditions de travail dégradées par le déploiement sans moyens adéquats de l'école inclusive. De nombreux personnels non formés, titulaires mais également contractuels, sont nommés sur les postes spécialisés et finissent pas se mettre en arrêt par épuisement professionnel, voire démissionner. Ces situations sont aussi observables en trop grand nombre sur des personnels enseignants accueillant des EBEP sans moyens, sans AESH et sans accompagnement. Les conséquences sont dramatiques, tant pour les élèves et leurs familles que pour les équipes enseignantes ; le premier degré est particulièrement touché, notamment en maternelle où le dépistage et l'accompagnement sont plus complexes. Il y a un besoin urgent de recrutement de personnels ressources : RASED, psychologues scolaires, infirmières scolaires, AESH, enseignant.es régulateurs... Il faut former les IEN, chefs de service à la santé et sécurité au travail. Il faut qu'ils aient des réponses cohérentes à apporter à la souffrance des personnels. Les équipes doivent se sentir soutenues. Un guide académique des moyens et ressources existants, comme proposé lors du GT, pourrait être une première ressource d'accompagnement, mais l'amélioration des conditions de l'école inclusive passe par une volonté politique de déploiement de moyens adéquats indispensables.

Par ailleurs, encore une fois, nous constatons que notre instance ne joue pas le rôle que prévoient pourtant les textes des décrets et les orientations ministérielles : en effet, la FS doit être informée des

situations où les préconisations médicales ne sont pas respectées par l'administration. Nous pourrions ainsi contribuer à dépasser certains blocages, même si force est de constater que plusieurs chefs d'établissement ne prennent pas la mesure de la souffrance des personnels concernés, ainsi que de leurs obligations, et qu'ils mobilisent par ailleurs tous les acteurs de la prévention (médecin, élus de la FS, RH de proximité) en ne prenant pas les mesures élémentaires qui s'imposent.

La FS (départementale ou académique) aurait également dû être saisie pour consultation sur le projet de redéploiement des assistantes sociales dans le département de Seine et Marne. Il n'est pas normal que les élu.es doivent demander l'inscription à l'ordre du jour d'une modification aussi importante des conditions de travail.

La violence avec laquelle le projet de redéploiement a été annoncé aux assistantes de service social est inacceptable. Lors du GT postes AS/CTSS de Seine et Marne, aucun document préalable n'a été transmis en amont pour permettre aux représentant.es des personnels élu.es de préparer ce GT. Comment peut-on encore parler de dialogue social alors que, pour Madame l'IA-DASEN, aucun assouplissement n'est possible ? Les assistantes sociales de Seine et Marne sont, pour beaucoup, en situation de souffrance psychique après la réunion. Le travail social est un travail sur le temps long. Il nécessite de créer du lien avec les élèves, les familles, les équipes, les partenaires. En multipliant le nombre d'établissements et de territoires, tout cela est mis à mal. Comment créer du lien avec les élèves, les équipes, les partenaires, lorsque la présence sur l'établissement et le territoire est limitée à une journée ou une journée et demie par semaine, temps incluant par ailleurs diverses réunions de suivi de scolarité, cellules de veille, GPDS, suivis de projets ? Le travail social scolaire ne peut se contenter d'interventions en urgence et ponctuelles, de rédactions d'ip ou de rapports. Cela va à l'encontre de leurs valeurs professionnelles profondes et génère une souffrance génératrice d'épuisement professionnel ou d'accidents de service ! Nous demandons avec force l'abandon de ce projet alors même que les assises de la santé scolaires vont débiter, et de placer à l'ordre du jour l'organisation de nos services.

Les redéploiements sans concertation ne concernent pas seulement les AS. La nouvelle carte des agences comptables comprend des suppressions et des risques de surcharge de travail pour de nombreux adjoints gestionnaires qui doivent alors contrôler plus d'établissements.

Le redéploiement semble aussi être le nouveau mantra de certain.es IEN concernant les RASED. Faisant fi des considérations de santé et sécurité au travail, des IEN assument ici ou là de prévoir la désorganisation en profondeur des interventions des différents membres du RASED sous prétexte de "couvrir" tous les besoins. Quel cynisme, alors que les centaines de postes supprimés sous le quinquennat Sarkozy n'ont jamais été rouverts, et que les postes existants, déjà insuffisants, ne sont pas tous pourvus. Cela en raison des conditions de travail déjà largement dégradées par l'éclatement sur plusieurs groupes scolaires qui empêchent les Rased d'effectuer correctement leurs missions et causent de nombreux RPS. Qui peut croire qu'en réduisant le travail des RASED à des interventions ponctuelles et superficielles, on suscitera une dynamique d'investissement de ces personnels et un attrait pour ce métier ?

C'est pourquoi, notre instance, étonnée de ne pas voir ces modifications des conditions de travail à l'ordre du jour, demande ici des réponses.

Nous vous remercions de votre attention.



UNSA-Education de Créteil

Déclaration liminaire à la Formation Spécialisée

Académie du 24 mars 2025

Bonjour à tous les membres de la FS.

Monsieur le recteur, au nom de l'UNSA Éducation, nous vous souhaitons la bienvenue dans l'académie de Créteil. Nous comptons sur vous pour permettre à cette instance de répondre aux attentes des collègues et de faire respecter les droits de tous les agents en matière de sécurité et de santé au travail.

La semaine dernière les Assistantes Sociales du Val de Marne ont demandé une audience afin de faire l'état de leur situation :

- Surcharge de travail entraînant burn-out
- Charge émotionnelle liée à leur métier multiplié
- Condition de travail intenable dégradées pour traiter un dossier social correctement
- Faire un choix dans leurs missions
- Mission protection de l'enfance mal assurée

- Plus du tout d'attractivité du métier

Toutes les AS de l'académie rencontrent ces difficultés. Il est bien question de santé et de sécurité au travail. Nous ne pouvons plus accepter d'entendre en réponse que les postes restent vacants faute de candidature. Ce problème d'attractivité engendre des conditions de travail insécures pour ceux qui sont présents. Les agents en poste ne doivent pas être pénalisés à cause des manques de remplacement.

Il est question des AS, mais il en est de même pour les infirmières, les médecins scolaires, les enseignants ainsi que les agents de l'administration. Les agents de l'Education Nationale sont en souffrance dans notre Académie.

La formation spécialisée académique doit trouver des leviers pour permettre à chacun de s'épanouir au travail. Tous les jours au téléphone les agents nous contactent et nous font l'état de leur souffrance et de leur épuisement au travail. La communication, la transparence, la formation et l'écoute sont des points essentiels que nous devons améliorer dans notre Académie. L'UNSA Education Créteil reconnaît la volonté du rectorat d'aller dans ce sens lorsque nous avons par exemple été conviés aux différents GT (travaux sur site occupé, souffrance due à l'accueil d'élève en situation d'handicap).

Tous les risques de pollution internes et externes doivent figurer sur le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). La réalisation des mesures et des vérifications incombe aux collectivités territoriales propriétaires des locaux. Or, nous constatons qu'un grand nombre d'établissement n'ont ni DUERP, ni DTA (Document Technique Amiante). Nous reconnaissons malgré cela le souhait de notre académie de tendre à ce que nous puissions construire un plan de développement pour que chaque établissement et école possède un DUERP fonctionnel. Le recrutement des Conseillers techniques est d'ailleurs là pour le constater. Les personnels de direction sont en difficulté par manque de

connaissance et de formation quant à la constitution du DUERP. Il faudrait faire une campagne auprès des équipes afin de mieux les accompagner.

L'UNSA éducation Créteil souhaite signaler qu'il ne faut cependant pas négliger l'impact psychologique de l'amiante : La découverte de matériaux amiantés dans un établissement peut provoquer une anxiété importante parmi les personnels. Une communication transparente et proactive de la hiérarchie, en lien avec des experts, est essentielle pour rassurer et éviter une amplification des craintes.

Nous vous remercions pour votre attention.

Perihan ZENGİN SAHİN

UNSA Education Créteil

Madame la Rectrice,
Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCTA

Nous allons ce jour aborder dans notre déclaration liminaire 3 points qui concernent la santé et la sécurité au travail dans notre académie.

Tout d'abord, la problématique de l'**accueil de toutes et tous les élèves dans notre système scolaire**. Un groupe de travail a été créé avec des membres des différentes F3SCT de l'académie, intitulé « Souffrance au travail en lien avec la scolarisation des élèves en situation de handicap ». Sud Éducation n'a participé qu'à la 1ère séance de travail de ce groupe. Nous avons été très surpris de constater lors de cette 1ère séance que le travail de ce groupe consisterait à élaborer une sorte de guide à l'attention des collègues, guide qui rassemblerait des conseils, des ressources qui permettraient d'accueillir parfaitement les élèves en situation de handicap dans les classes. Nous n'envisagions en aucun cas de traiter la souffrance au travail de nos collègues que nous constatons chaque jour sur le terrain de cette façon. Les risques psycho sociaux (RPS) sont les principaux risques pour toute personne travaillant au sein de l'Éducation nationale dans cette académie comme partout dans le pays. Notre mission en tant que membres des F3SCT académiques ou départementales est donc de nous attaquer à ce sujet. L'élaboration d'un guide ferait croire qu'il est possible d'accueillir les élèves en situation de handicap en suivant des recommandations institutionnelles compilées. Cela signifierait que si un problème d'accueil d'un.e élève handicapé.e se pose, ce n'est pas parce que l'institution ne met pas en place les moyens adéquats, mais parce que le ou les professionnelles chargé.e.s de l'accueil de l'élève ne font pas ce qu'ielles devraient faire... Nous rappelons un rapport, publié en marge de l'examen au Sénat du budget 2023, un rapport de Gérard Longuet, qui cible les conséquences budgétaires sur le long terme du coût de « l'école inclusive ». Le sénateur maintenant retraité y décrit « une politique d'inclusion à la soutenabilité budgétaire en question », dont le montant est aux alentours de 4 milliards d'euros annuels pour le budget de l'État. Et quelles solutions propose-t-il ? De revoir en les réduisant bien évidemment les modalités de notifications des aides humaines aux élèves handicapé.e.s, politique suivie depuis ce rapport par le gouvernement et donc par cette académie. Il s'agit d'économiser sur le dos des élèves handicapé.e.s, en remettant entre autre en cause les notifications en moyens humains de la Maison Départementale du Handicap. Mais aussi en ne donnant pas de statut aux accompagnant.e.s des élèves en situation de handicap (AESH) dont le métier n'est pas reconnu, en orientant les élèves handicapé.e.s non pas vers des ULIS mais en SEGPA, où leur accueil ne peut être correctement assuré. Sur le terrain, au quotidien, nous constatons qu'il est impossible à une seule personne d'aider parfois jusqu'à 5 élèves handicapé.e.s dans une classe. Nous constatons que la politique d'accueil de toutes et tous les élèves mise en place depuis la loi de 2005 est une politique de maltraitance des élèves et des personnels. Nous ne nous associerons donc pas à la rédaction d'un guide du bon accueil d'élèves handicapé.e.s.

Nous avons plusieurs fois questionné Madame la rectrice concernant cette situation. Sa réponse a toujours été la même : l'académie de Créteil a un plan de prévention. C'est exact, malheureusement les indicateurs concernant les RPS dans l'académie indiquent invariablement une situation qui se dégrade d'année en année. Nous analysons donc non seulement la politique d'inclusion mise en place, mais l'ensemble de la politique mise en place comme une politique de maltraitance généralisée : ce sont les chiffres académiques qui l'indiquent.

Le rapport de la Cour des comptes de septembre 2024 sur le sujet de l'accueil de toutes et tous les élèves est un document lui aussi intéressant dans ce qu'il dit de certaines réalités de notre système scolaire actuel. Si le rapport concède un aspect positif quantitatif en termes du nombre d'élèves handicapé-es accueilli-es à l'école qui ne cesse de croître, globalement, il répond par la négative à l'ensemble des questions qui sont posées, à savoir :

- Le système scolaire s'est-il transformé afin de répondre à l'objectif d'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap ?
- La politique nationale d'inclusion scolaire permet-elle de couvrir l'ensemble des besoins des élèves de manière efficace et équitable ?
- La politique nationale d'inclusion scolaire permet-elle la réussite scolaire et l'insertion sociale et professionnelle des élèves en situation de handicap et des autres élèves ?
- Le système d'inclusion scolaire français peut-il être considéré comme efficient et performant ?

Certaines analyses sont proches de celles que nous faisons depuis des années à SUD éducation : le manque de moyens, de formations, les inégalités territoriales, la question du statut des AESH... La parole donnée aux personnes concernées n'est pas visible dans le rapport, ce qui constitue un écueil significatif dans la méthodologie présentée et témoigne du validisme systémique qui perdure dans la société et dans l'Éducation nationale. SUD Éducation refuse le système d'oppression sociale que subissent les personnes handicapées.

Alors que propose SUD Éducation Créteil pour faire face à cette situation de souffrance au travail, qui n'est bien évidemment pas causée par l'accueil des toutes et tous les élèves, mais par une organisation à bas coût qui ne permet pas cet accueil ? Nous proposons qu'un questionnaire soit élaboré en urgence par un groupe de travail. L'Institut National de la Recherche Scientifique indique que le questionnaire fait partie des outils qu'il est possible d'utiliser dans une démarche de prévention des risques psychosociaux (stress, harcèlement, agression, burn-out...). Le questionnaire permet de recueillir des informations au niveau de l'ensemble des salarié.e.s sur la perception de leur situation de travail, sur leur niveau de stress, les symptômes ressentis, leur état de santé... Ce questionnaire, rempli dans chaque école ou établissement, permettrait de faire le point sur les risques RPS dans l'académie, sur les risques réels de RPS dans chaque établissement.

Il permettrait de mettre en place une réelle démarche de prévention des risques psycho sociaux, en adaptant « L'outil Faire le point RPS » de l'INRS, destiné aux petites entreprises, à une école ou à un établissement scolaire. Cet outil permettrait d'identifier les facteurs de risques psychosociaux et aiderait à les intégrer au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), comme l'impose la réglementation. En outre, il fournirait des indications et des pistes pour faciliter l'élaboration d'un plan d'action. Son utilisation impliquerait une participation des personnels pour qu'ils et elles parlent du contenu de leur activité, de leur métier et du terrain. Cet outil a été conçu par l'INRS pour être utilisé de manière autonome par une petite entreprise, il peut être facilement adapté.

Notre 2^e point concerne la prévention du risque représenté par l'**amiante**, matériau que l'on retrouve dans de nombreux locaux scolaires de l'académie. Nous ne constatons pas de réelle volonté d'avancer sur ce sujet de la part de notre employeur. Où en sommes nous de la collecte des Dossiers Techniques Amiante (DTA) dans l'académie ? Un système informatique est en cours de mise en place. Depuis 5 ans semble t il ? SUD Education demande à ce que la liste des DTA déjà reçus par l'académie soit accessible aux membres de cette instance. Et que cette liste soit communiquée à l'ensemble des écoles et établissements de l'académie, que le système informatique prévu soit opérationnel ou pas.

Plusieurs réunions de la F3SCTA extraordinaires se sont tenues au cours des derniers mois, suite à des alertes pour Danger Grave et Imminent déclenchées dans différents établissements. Nous constatons dans chaque établissement où ces alertes sont lancées que la circulaire ministérielle du 28 juillet 2015 relative aux dispositions applicables en matière de prévention du risque d'exposition à l'amiante dans la fonction publique n'est pas appliquée. Nous ne pouvons croire que le Rectorat de l'Académie de Créteil n'entende pas faire respecter les textes réglementaires, les règles et mesures à mettre en place prévues par des instructions ministérielles à caractère impératif. Cette circulaire est impérative puisqu'elle établit des règles et des mesures à mettre en œuvre qui sont

susceptibles d'avoir des effets notables sur les droits ou la situation des administré·es, donc susceptible de recours au Tribunal.

SUD Education vous demande donc de faire mettre en application sans délai la circulaire du 28 juillet 2015 dans toutes les écoles, dans tous les établissements de l'académie. Le caractère impératif de la mise en place de cette circulaire doit être rappelé par une communication du Rectorat à l'ensemble des chef.fes de service chargé.e.s de mettre en application sur le terrain les mesures de prévention concernant le risque amiante.

Notre dernier point concerne la **qualité de l'air intérieur**. Après le logement, l'établissement scolaire est le lieu de vie le plus fréquenté par les enfants et les adolescents. Les élèves passent environ 30% de leur temps en classe.

Dans les salles de classe, à la cantine ou dans les salles informatiques, la qualité de l'air intérieur dépend du système de ventilation ou d'aération. Mais elle est aussi influencée par :

- L'environnement extérieur du bâtiment comme la proximité avec des voies de circulation, la présence d'industries..
- Le taux d'occupation des pièces
- Les produits utilisés pour la construction et la décoration : revêtements de sol et de mur, matériaux d'isolation, peinture, vernis, colles, joints, bois agglomérés, moquette, tissus neufs, etc.
- Les matériaux composant le mobilier, les photocopieurs, imprimantes et ordinateurs
- Les produits d'entretien
- Et même les fournitures scolaires.

Tous ces composants peuvent entraîner une dégradation de la qualité d'air intérieur par l'émission de polluants.

Le décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 a fixé les échéances suivantes pour les responsables d'établissements scolaires :

- Depuis le 1er janvier 2018, la surveillance de la QAI est obligatoire pour les écoles maternelles, élémentaires et les crèches.
- Depuis le 1er janvier 2020, l'obligation est étendue aux centres de loisirs, collèges et lycées.
- Depuis le 1er janvier 2023, cette obligation concerne aussi les autres établissements scolaires et de formation professionnelle.

Les 4 polluants à mesurer sont :

- le formaldéhyde
- le benzène
- le CO2
- Et, dans certains cas, le tétrachloroéthylène

Selon l'Article R221-30 du code de l'environnement, la démarche doit être mise en œuvre tous les 7 ans par le propriétaire ou l'exploitant de l'établissement avec⁵ :

- d'une part, l'évaluation obligatoire des moyens d'aération de l'établissement ;

- et, d'autre part, pour les polluants réglementés que sont le formaldéhyde, le benzène, le dioxyde de carbone et dans certains cas le tétrachloroéthylène (ou perchloroéthylène) :
 - soit la réalisation de campagnes de mesures des polluants par des organismes accrédités selon le référentiel LAB REF 303

soit la mise en œuvre d'un plan d'actions de prévention. Ce plan est mis en place après une évaluation des sources d'émissions potentielles et des systèmes de ventilation et moyens d'aération en place.

Il ne nous semble pas que pour l'instant un rappel de l'obligation de faire appliquer ce décret ait été envoyée aux chef.fes de service, 10 ans après sa parution. Nous vous demandons donc de le faire sans délai.

Un dernier point concerne des collègues qui rencontrent les mêmes dysfonctionnements suite à des demandes de Congés Longue Maladie. Ces congés ne sont pas reconnus suffisamment rapidement, les convocations devant les médecins experts ne sont pas réglementaires (ni courrier AR ni mail sur la boîte professionnelle). Ces collègues n'ont pas de retours à leurs demandes d'information, ne sont pas convoqué.e.s devant le médecin expert en temps et en heure et donc ne savent pas si leur CLM est pris en compte ou pas, ni quand il finit. Elles ne savent pas non plus quoi faire en attendant que le comité médical se prononce. Des collègues se retrouvent placé.e.s en disponibilité d'office, et donc risquent de perdre leur poste. Pouvez vous nous dire de façon urgente ce qu'elles doivent faire et quelle est la personne ressource ?